

Relevé de décisions
Conseil d'Administration
Du C.C.A.S. de Lomme
Du 03 Juin 2022

Sous la présidence de Monsieur Roger VICOT, Président du CCAS

Etaient présents, Administrateurs :

Madame Claudie LEFEBVRE

Excusés

Monsieur Arnaud DESLANDES
Madame Marie-Christine STANIEC WAVRANT
Madame Khadidiatou VENIAT
Monsieur Jean-Pierre STAELEN
Monsieur Francis VAN DER ELST

Assistaient :

Madame Véronique STOUPIY-FLAMENT, Directrice Générale des Services.
Monsieur Alexandre JEDDA, Directeur du Pôle Ressources.
Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.
Madame Aurelie AVRIL, Directrice Ville Citoyenne et Entrepreneuse.

Approbation à l'unanimité du relevé de décisions du C.A. du 28 Avril 2022.

2022 / 31 : Approbation du compte de gestion 2021 – Foyer Logement.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le compte de gestion 2021: Le résultat est affecté dans une prochaine délibération Le compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera présenté dans la prochaine délibération.

La subvention d'équilibre du CCAS permet de maintenir à l'équilibre la section de fonctionnement dont le résultat est de 0 €.

Cet exercice intègre les écritures de transfert de l'actif vers l'AFEJI (à hauteur de 265 801,60 €) conformément aux termes de la convention de transfert qui avait été validé par le Conseil d'administration (délibération 2021/62 du 26 octobre 2021).

Le résultat cumulé d'investissement s'élève à 145 092,65 €. Ce résultat sera affecté dans une prochaine délibération.

Monsieur DELALIN explique que le compte de gestion du Foyer Logement 2021 est en hausse suite à la clôture. Il est équilibré et conforme au Compte administratif.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 32 : Approbation du compte administratif 2021 – Foyer Logement.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le compte administratif 2021 il est conforme au compte de gestion qui vient d'être présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 33 : Affectation des résultats 2021 – Foyer Logement.

Madame LEFEBVRE Claudie présente l'affectation des résultats. Le résultat excédentaire d'investissement sera repris au budget 2022. Suite au transfert de l'autorisation d'exploitation du Foyer Logement, ce budget devra être clôturé lors d'un prochain vote du Conseil d'administration. A cette occasion, les éléments de comptabilité du bilan seront repris au budget principal.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 34 : Approbation du compte de gestion 2021 – EHPAD.

Madame LEFEBVRE Claudie présente le compte de gestion 2021. Il est conforme au compte administratif qui sera présenté dans la prochaine délibération.

La subvention d'équilibre du CCAS permet de maintenir à l'équilibre la section de fonctionnement dont le résultat est de 0 €.

Cet exercice intègre les écritures de transfert de l'actif vers l'AFEJI (à hauteur de 510 853,56 €) conformément aux termes de la convention de transfert qui avait été validé par le Conseil d'administration (délibération 2021/62 du 26 octobre 2021).

L'apport au fonds de roulement du tableau de financement s'élève à 324 809,51 €.

Monsieur DELALIN confirme que le compte de gestion est conforme au Compte administratif.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 35 : Approbation du compte administratif 2021 – EHPAD.

Madame LEFEBVRE Claudie présente le compte administratif 2021. Il est conforme au compte de gestion qui vient d'être présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 36 : Etat Réalisé des Recettes et Dépenses 2021 (ERRD) – EHPAD.

Madame Claudie LEFEBVRE présente l'état réalisé des recettes et dépenses 2021 de l'EHPAD. Il est conforme aux comptes de gestion et administratif.

Il s'agit d'une présentation de la comptabilité de l'EHPAD conformément au décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 qui impose la transmission de ce cadre budgétaire aux autorités de tutelle.

L'ensemble des éléments et annexe seront déposés sur le portail du CNSA.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 37 : Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le compte de gestion 2021.

Monsieur DELALIN va transférer un document complémentaire datant de 2020.

Le compte de gestion est conforme au compte administratif qui sera présenté dans la prochaine délibération.

Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à 2 963 245,28 €. Ce résultat sera affecté dans une prochaine délibération. Cet excédent s'explique par les résultats des exercices antérieurs du CCAS liés aux subventions exceptionnelles versées par la Ville de Lille afin d'assainir sa trésorerie. A date, la trésorerie du CCAS s'élève à plus de 2,5 M€.

Le montant des subventions versées par le CCAS à l'ensemble de ces budgets annexes s'élève à 1 410 679,64 €.

Le résultat cumulé d'investissement s'élève à -72 308,89 €. Ce résultat sera affecté dans une prochaine délibération et sera compensé par un virement de la section de fonctionnement afin de maintenir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 38 : Approbation du compte administratif 2021 – Budget principal.

Madame Claudie LEFEBVRE présente le Compte administratif 2021. Il est conforme au Compte de gestion qui vient d'être présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 39 : Affectation des résultats 2021 – Budget principal.

Les résultats de fonctionnement et d'investissement du budget principal sont affectés en déficit pour la section de fonctionnement, et en excédent pour la section d'investissement.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 40 : Transfert du Village d'Ainés – régularisation comptable.

Depuis le 1er janvier 2022, les établissements composant le site Village des aînés, à savoir l'EHPAD et la Résidence autonomie, ont fait l'objet d'un transfert d'autorisation, validé par les autorités de tutelles (Agence régionale de Santé et Conseil départemental du Nord), vers l'AFEJI.

Dans le cadre de ce transfert, le CCAS a procédé au transfert des contrats de prestation en cours au sein des établissements ou, à défaut, de la résiliation de ceux-ci, en concertation avec l'AFEJI.

Toutefois, certains contrats n'ont pu être transférés à la date du 1er janvier pour des raisons techniques. Afin de garantir la continuité du service et la qualité d'accueil des résidents, et ne pas mettre en péril le bon fonctionnement de ces services, le CCAS a maintenu les contrats en vigueur pour le compte de l'AFEJI dans l'attente d'une reprise par les services de l'AFEJI. C'est le cas notamment des contrats de télécommunications.

Aussi, pour tous les contrats que le CCAS a maintenu au bénéfice de l'AFEJI pour le compte de l'EHPAD et de la Résidence autonomie, le CCAS se propose d'assurer le règlement auprès des fournisseurs. Ces paiements donneront lieu à une refacturation auprès de l'AFEJI à l'euro près via l'émission d'un titre de recettes auprès de l'AFEJI.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 41 : Décision Modificative n°1 du budget annexe 2022 de la Résidence autonomie « Les Roses ».

Cette décision intègre le résultat excédentaire de la section d'investissement. Elle est à l'équilibre.
Adoptée à l'unanimité

2022 / 42 : Décision Modificative n°2 du budget principal 2022 du CCAS.

Cette décision intègre le résultat excédentaire de la section de fonctionnement et déficitaire de la section d'investissement. Elle est à l'équilibre.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 43 : Participation financière aux activités séniors - semaine Bleue.

Claudie LEFEBVRE présente la semaine bleue. En lien avec la maison des seniors de nouvelles activités sont proposées pour innover.

Adoptée à l'unanimité

2022 / 44 : Financement action PLIE 2022.

Claudie LEFEBVRE présente le financement de l'action PLIE et son budget prévisionnel.

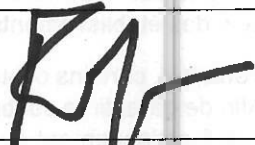
Adoptée à l'unanimité

2022 / 45 : Bonification des bourses communales aux études destinées aux jeunes Lommois.

Il s'agit de favoriser les jeunes lommois à revenu modeste en attribuant une bonification d'un montant de 100 euros par jeune comme en 2020-2021. 27 jeunes en ont bénéficié en 2021 et 30 jeunes en bénéficient en 2022.

Adoptée à l'unanimité

Le prochain Conseil d'Administration du C.C.A.S. est programmé le. 08 juillet 2022.

Président du C.C.A.S.	Monsieur	Roger VICOT	
Vice-Présidente C.C.A.S.	Madame	Claudie LEFEBVRE	